BP REA

Spécialités : *Agriculture Biologique*
Produits Fermiers

C.F.A. de la Lozère
1 av. des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS

Objectifs de la formation

- **Acquérir les capacités nécessaires à l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole.**
- **Acquérir la capacité professionnelle agricole par l'obtention d'un diplôme homologué de niveau IV.**
- **Acquérir les compétences et les savoir-faire professionnels au sein d'une entreprise.**
- **Acquérir une approche du monde du travail par le salariat agricole.**

Contenu de la formation et structure du diplôme

- **Structure du diplôme**
  - Diplôme national délivré par le Ministère de l'Agriculture,
  - Evaluation par UC (Unités Capitalisables),
  - L'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans
- **Contenu de la formation**

Enseignement général :	▪ Sciences ▪ Mathématiques ▪ Expression et communication
Enseignement professionnel :	❖ Diagnostic de l'exploitation agricole dans son environnement ❖ Gestion du travail ❖ Prise en compte des dynamiques sociales et professionnelles du territoire ❖ Suivi administratif et gestion de l'entreprise agricole ❖ Commercialisation des produits ❖ Elaboration du projet professionnel (d'installation ou de salarial)
Enseignement technique : UCT1	• Conduite d'un atelier de production animale en agriculture biologique ou conventionnelle • Conduite d'un atelier de production horticole (maraîchage, plantes aromatiques et médicinales, arboriculture, petits fruits en agriculture biologique ou conventionnelle)
Enseignement technique : UTC2	❑ Conduite d'un atelier de transformation de produits fermiers (végétal, animal, lait) ❑ Conduite d'un atelier d'activité touristique

Modules de spécialisation (2 modules au choix) :

- Transformation des produits fermiers :
  - viandes (porc, volailles grasses, volailles maigres et petit gibier),
  - végétaux (fruits, châtaigne, plantes sauvages),
  - miel,
  - technologies fromagères : initiation produits frais; produits affinés; pélardon.
- Agriculture biologique
- Diversification agricole : maraîchage, apiculture, plantes aromatiques et médicinales, tourisme rural.
- Energies renouvelables, conduite et entretien du matériel agricole, entretien espace.
- Tenue d'une comptabilité

Rythme et durée de la formation

L'apprenti(e) passe 1 260 heures en centre de formation sur les 2 années de formation, soit :

- 18 semaines en centre de formation par an,
- 29 semaines en entreprise par an,
- 5 semaines de congés payés par an.

Conditions d'admission

- Etre titulaire d'un BEPA ou d'un BEP ou avoir suivi un cycle complet
- Etre titulaire d'un CAPA ou d'un CAP
- Avoir 16 à 25 ans
- Avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage

Les débouchés

- Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie de formation : 84.62%
- Taux de réussite à l'examen : 78.08%
- Le BP REA permet d'accéder à des emplois salariés d'encadrement dans la production agricole ou les services para-agricoles ou s'installer pour devenir chef d'exploitation
- Le BP REA permet l'accès à des formations de spécialisation de niveau 3 du même domaine (BTS)

Les modalités relatives au contrat d'apprentissage

Les principes

- C'est un contrat de travail entre l'entreprise et le jeune.
  L'embauche d'un apprenti(e) permet soit de répondre à un besoin quasi permanent de main d'œuvre pour lesquels des apprenti(e)s sont préférés en appoint régulier à des stagiaires ou salariés temporaires.
  L'expérience acquise par l'apprenti permet d'envisager une embauche définitive à l'issue du contrat.

Etre apprenti(e)

Rémunération :

- L'apprenti(e) perçoit un salaire déterminé en % du SMIC et en fonction de son âge. Il est fixé pour chaque année d'apprentissage (de 25 à 61% du SMIC).
- Il bénéficie des droits aux congés payés et de la même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise. L'apprenti(e) n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise.

Etre maître d'apprentissage

Devenir maître d'apprentissage :

- Il faut être majeur, justifier d'une qualification ou expérience professionnelle liée au niveau du diplôme visé.
- Etre titulaire d'un titre ou d'un diplôme d'un niveau équivalent à celui préparé par l'apprenti(e) et avoir au moins 3 années d'expérience professionnelle dans le métier,
- Ou justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle et d'un niveau minimum de qualification.

Avantages financiers :

- L'Etat prend en charge partiellement ou totalement l'exonération de l'ensemble des cotisations patronales et salariales.
- Versement d'une prime à l'embauche et d'une indemnité du tutorat par le Conseil Régional.
- Crédit d'impôt pour les entreprises aux réels.

Vie pratique

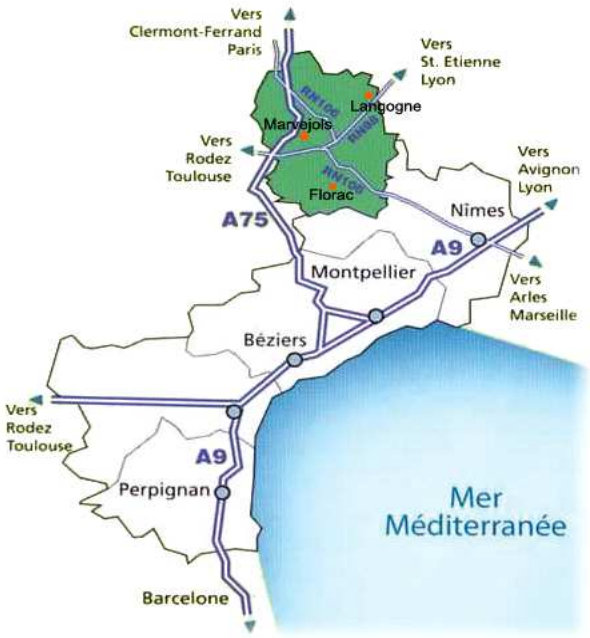
- Les apprenti(e)s peuvent prendre le repas de midi à Supagro de Florac (environ 5 €uros/repas)
- Possibilité d'être hébergé par groupe de 3 apprenti(e)s
- Les apprenti(e)s peuvent opter pour un logement individuel auprès d'un propriétaire privé, et bénéficier des aides au logement.

Contact :

C.F.A de la Lozère
Antenne de Florac

2, place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC

Tél. 04 66 32 73 99 - **Fax.** 04 66 32 38 27
Mail : cfa.lozere@educagri.fr
Site Internet : www.eplealozere.fr



la Région Languedoc Roussillon

AFAQ ISO 9001 VERSION 2000 N°25°29

ENSEIGNEMENT AGRICOLE 100% nature